

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 6 mai 2013 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille, Joffre L'Heureux Jr. Nadia Debbabi et Claude Racine formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau.

Est absent : le conseiller Robert Vaillancourt

Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 6 mai 2013 à 20 h 17.

Lecture et adoption de l'ordre du jour



ORDRE DU JOUR

Ville de Huntingdon

Tous les membres du Conseil sont invités au Caucus à 19 heures en la salle du Conseil.

Séance ordinaire du lundi 6 mai 2013, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'avril 2013 :

- > Service des incendies;
- > Épuration des eaux usées;
- > Traitement de l'eau potable;
- > Travaux publics et infrastructures;

Rapport sur la situation financière au 30 avril 2013;

Dépôt de la liste des dépenses autorisées de janvier à avril 2013;

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement de janvier à avril 2013;

- D) Période d'information et de questions du maire;
I. ;

- E) Période de questions du public;

- F) Représentation du Comité de danse country pour leurs activités 2013;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2013;

20. – CONTRATS

- 20.1** Contrat de bail avec la Friperie communautaire pour un espace d'entreposage;
- 20.2** Contrat de bail avec Plombco Inc;
- 20.3** Soumission de SPE Valeur Assurable Inc. - Tarification pour établir la valeur de reconstruction des immeubles du 142, Route 202, 4, rue Lorne et 72, rue Dalhousie;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Demande de report de la subvention Climat-Sol;
- 30.2** Offre d'achat par M. James Cosgrove pour le lot 3 229 727 situé sur la rue York;
- 30.3** Approbation des prévisions budgétaires 2013 du CIT du Haut-Saint-Laurent pour le service vers Valleyfield;
- 30.4** Approbation des prévisions budgétaires 2013 du CIT du Haut-Saint-Laurent;
- 30.5** Autorisation de paiements des quotes-parts additionnelles 2009 à 2012 suite à l'entente arbitrale entre le CIT du Haut-St-Laurent et la Ville de Mercier;
- 30.6** Demande d'une contribution financière du Centre de Formation de Huntingdon et le Performing Arts Centre;
- 30.7** Demande d'une contribution financière – Shakespeare in the Park;
- 30.8** Demande d'un crédit de taxes par les propriétaires Luc Dagenais et Mariève Roy pour l'immeuble du 7, rue Dixon (Ressource d'hébergement de type familial (RTF)) ;
- 30.9** Demande d'une contribution financière du Centre des ressources familiales du Haut-St-Laurent; *(1 000\$ / année / 5 ans)*
- 30.10** Demande d'une contribution financière de la Fondation Éducative CVR;
- 30.11** Demande d'une contribution financière de l'Association des amis et ami(es) de la langue française pour les activités de la Fête nationale de la St-Jean-Baptiste;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Adoption du règlement 844-2013 décrétant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Huntingdon;
- 40.2** Adoption de la «Politique tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace»;
- 40.3** Avis de motion : Règlement concernant la rémunération du personnel électoral et abrogeant le règlement 721-2005;
- 40.4** Approbation de deux enseignes pour la Crèmerie Frederick située sur la rue Châteauguay;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Embauche de monsieur Ahmed Labbaci à titre d'inspecteur municipal;

- 50.2 Embauche de monsieur Michel Émond au poste d'opérateur temporaire de l'usine de filtration et d'épuration;
- 50.3 Fin d'emploi de Sylvain Vinet, opérateur temporaire pour l'usine de filtration et d'épuration;
- 50.4 Acceptation du candidat Michael Jodry à titre de cadet pompier;
- 50.5 Approbation des vacances annuelles 2013 des employés de la Ville;
- 50.6 Rapport du maire relatif à un évènement et mesures disciplinaires;

60. –DIVERS

- 60.1 Condoléances à la famille de monsieur Réal Latreille;
- 60.2

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Conseillère Nadia Debbabi : Compte rendu de la PFM et MADA;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

13-05-06-3227

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 6 mai 2013 tel que lu par Monsieur le Maire avec le report, à une séance ultérieure, du point 30.1 et du retrait des points 30.3 à 305. Le titre du point 30.8 est corrigé par : *Demande d'un crédit de taxes par les propriétaires Benoît Legris et Stéphanie Dupras pour l'immeuble du 7, rue Dixon (Ressource d'hébergement de type familial (RTF)).*

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Motion de félicitations – Retraite de monsieur James Cosgrove;
- Avis de motion : Règlement concernant les rejets dans le réseau du traitement des eaux usées de la Ville;
- Rescinder la résolution no. 13-05-06-3239 : «*Embauche de monsieur Michel Émond au poste d'opérateur temporaire de l'usine de filtration et d'épuration*»
- Fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des vacances estivales du 20 juillet 2013 au 4 août 2013;
- Condoléances à la famille de madame Marolyn Preston Tremblay;
- Condoléances à la famille de monsieur Malcom Arnold;
- Demande d'une contribution financière de la Fondation Betty Riel et autorisation du trajet du Marche-O-Thon;
- Addenda à l'entente intermunicipale avec la municipalité de Godmanchester et la municipalité du Canton de Hinchinbrooke pour la fourniture de service de l'eau potable;

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'avril 2013

Les rapports des directeurs pour le mois d'avril 2013 du service des incendies, de l'usine de filtration, l'usine d'épuration, et des travaux publics sont déposés au greffe. Considérant la vacance au poste de l'inspection municipale, aucun rapport n'est déposé pour ce département.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour les mois de janvier à avril 2013

Comptes à payer –Janvier à avril 2013

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées pour les mois de janvier à avril 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière au 30 avril 2013

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 avril 2013.

Rapport sur la situation financière investissement au 30 avril 2013

La trésorière dépose l'état de la situation financière Investissement de la Ville de Huntingdon au 30 avril 2013.

Période d'informations et de questions du maire

Période de questions du public

M. Rémi Robidoux : Ses questions portent sur le calendrier de la collecte des ordures et le fait que la Ville a modifié le nombre de collecte de gros rebus.

Mme Jacqueline Bourgoïn : Elle est propriétaire de terrains situés sur la rue Baird qui ne sont pas desservis par les services d'égout et d'aqueduc de la Ville et le fait qu'elle voudrait les vendre mais que la Ville n'autorise pas l'installation d'un puits et d'une installation

septique. Le maire l'informe qu'à cause des élévations de ces terrains, le coût du prolongement des réseaux seraient exorbitant. Elle propose de subdiviser les terrains afin d'augmenter la superficie de ceux-ci ce qui permettrait l'installation d'un champ d'épuration et d'un puits. La directrice générale de la Ville vérifiera avec l'inspecteur municipal la réglementation à cet effet.

Présentation de la Coop de Solidarité RACINES par Monsieur Dominic Tremblay:

Pour la présentation de la Coop de Solidarité RACINES, le maire Stéphane Gendron mentionne qu'il se retire pour ce point étant donné que sa conjointe en est la présidente.

M. Dominic Tremblay, vice-président du conseil d'administration de la Coop de Solidarité RACINES (Ressource d'Accompagnement Coopérative d'Intégration à l'Environnement Social) présente un projet d'intégration sociale pour les jeunes et d'exploitation d'une entreprise agroalimentaire pour fournir du travail à ses membres. Ses requêtes au conseil municipal consistent à :

- ♦ *L'utilisation d'un local pour la production de produits agroalimentaire, si possible situé au 4, rue Lorne;*
- ♦ *Obtenir des crédits de taxes foncières;*
- ♦ *Obtenir un fonds de démarrage de 5 000\$.*

Le conseiller Ronald Critchley lui demande de produire un plan d'action. Par la suite, les membres du conseil prendront une décision à une séance ultérieure.

M. Jonathan Clark : Il représente la Foire de Huntingdon et mentionne au maire que ses membres s'interrogent sur la proposition du maire, lors de la dernière séance du conseil, de faire une entente avec la Foire de Huntingdon afin de prendre en charge les frais d'entretien des infrastructures. Il demande l'autorisation d'installer au mois de juin prochain un panneau situé près du pont Henderson pour annoncer les activités de la Foire agricole de Huntingdon qui auront lieu en août 2013. Le maire lui demande de transmettre le graphique de sa publicité pour approbation par la Ville. Suite aux interrogations du maire, M. Clark l'informe que le Truck'n Roll en Cœur n'aura pas lieu à Huntingdon cette année puisque ce festival a lieu dans une nouvelle ville tous les trois ans.

Rémi Robidoux : Il demande que le conseil municipal retire son règlement sur la stérilisation obligatoire des chats sur le territoire de la Ville, adopté à la séance du 11 avril dernier. Il doute que la Ville ait un problème de surpeuplement de chats errants. Il dépose au greffe une pétition ayant pour titre : «Nous demandons que le règlement sur la stérilisation des chats dans la Ville de Huntingdon soit aboli ».

Représentation du Comité de danse country pour leurs activités 2013

Monsieur Jean-Charles Chartré, représentant le Comité de danse country, présente sa requête pour leurs activités 2013. Ce comité organise, un dimanche sur deux durant la saison estivale, des soirées extérieures de danse country dans la Ville. S'il pleut, les activités ont lieu dans la salle paroissiale. Il demande une aide financière de

1500\$ pour les frais de musique et du permis d'alcool. Le conseil prendra une décision lors d'une séance ultérieure.

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance extraordinaire du 11 avril 2013

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 11 avril 2013 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

13-05-06-3228

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 11 avril 2013 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Contrat de bail avec la Friperie communautaire pour un espace d'entreposage

Considérant que la Friperie communautaire demande un espace locatif supplémentaire situé au 4, rue Lorne afin d'entreposer des marchandises ;

13-05-06-3229

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi8
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de bail avec la Friperie communautaire, pour la location d'un espace d'entreposage situé au 4, rue Lorne à Huntingdon, d'une superficie approximative de 2 700 p.c., à un taux de 0.825 \$ le p.c., suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Adopté

Contrat de bail avec Plombco Inc

Considérant que Plombco Inc. loue des espaces d'entreposage situés dans l'immeuble industriel situé au 72, rue Dalhousie, Huntingdon ;

13-05-06-3230

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de bail avec la Plombco Inc, pour la location d'espaces d'entreposage situé au 72, rue Dalhousie à Huntingdon, d'une

superficie approximative de 71 347.11 p.c., suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Que le bail a une durée totale de 24 mois, commençant le 1^{er} mai 2013 et se terminant le 30 avril 2015.

Que les frais d'entretien, de déneigement et de paysagement soient aux frais du locataire.

Adopté

Soumission de SPE Valeur Assurable Inc. - Tarification pour établir la valeur de reconstruction des immeubles du 142, Route 202, 4, rue Lorne et 72, rue Dalhousie

Considérant que la Ville veut établir la valeur de reconstruction pour fins d'assurances des immeubles industriels du 142, Route 202, du 4, rue Lorne ainsi que du 72, rue Dalhousie;

Considérant que SPE Valeur Assurable Inc. a déposé une soumission présentant les coûts pour leurs services en évaluation qui s'établit ainsi :

Pour l'immeuble du :	142, Route 202	2 850 \$
	4, rue Lorne	1 850 \$
	72, rue Dalhousie	3 850 \$

13-05-06-3231

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil octroie le contrat à SPE Valeur Assurable Inc. pour établir la valeur de reconstruction pour fins d'assurances, de l'immeuble du 72, rue Dalhousie uniquement, pour un montant de 3 850\$ plus les taxes applicables.

Adopté

30. – Administration & Finances

Offre d'achat par M. James Cosgrove pour le lot 3 229 727 situé sur la rue York

Considérant que monsieur James Cosgrove a déposé à la Ville une offre d'achat de 3 000\$ afin d'acquérir le lot vacant portant le numéro 3 229 727 situé sur la rue York sur lequel il effectue l'entretien depuis plusieurs années;

Considérant que ce lot d'une superficie approximative de 670.9 m² n'a pas les marges avant et latérales requises pour être bâtissable;

Considérant que monsieur Cosgrove propose au Conseil de céder la partie du terrain faisant front à la rue York au propriétaire voisin de ce lot en échange de la partie du lot de ce même propriétaire faisant front sur la rue Somerville;

Considérant que cette nouvelle subdivision fera en sorte que ces deux terrains deviendront conformes à l'implantation d'un bâtiment;

13-05-06-3232

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil autorise la vente du lot vacant portant le numéro 3 229 727 à monsieur James Cosgrove pour un montant de 3 000\$ plus les taxes applicables.

Que le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié. Les frais de notaire, d'arpentage, d'enregistrement, de certificat de localisation et de lotissement sont sous la responsabilité de l'acheteur, monsieur James Cosgrove.

Adopté

[La conseillère Nadia Debbabi quitte son siège à 22h22.]

Motion de félicitations – Retraite de monsieur James Cosgrove

Considérant que monsieur James Cosgrove a été à l'emploi de l'Office Municipal d'Habitation de Huntingdon au cours des 16 dernières années;

Considérant que monsieur Cosgrove a pris une retraite bien méritée;

13-05-06-3233

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

Qu'une motion de félicitations soit adressée à monsieur James Cosgrove pour toutes les années de loyaux services rendus à l'Office municipal d'habitation de Huntingdon.

Adopté

[La conseillère Nadia Debbabi reprend son siège à 22h27.]

Demande d'une contribution financière du Centre de Formation de Huntingdon et le Performing Arts Centre

Monsieur Mark Bye est propriétaire de l'immeuble situé au 161-167 rue Châteauguay qui est occupée par deux organismes à but non lucratif dont le Centre de Formation de Huntingdon et le Performing Arts Centre. Présent à la séance, il demande à la Ville une contribution financière d'un montant de 3 200 \$ sous forme de crédit de taxes municipales relatives aux services municipaux, soit 1 600 \$ pour chacun des organismes. Après discussions, les membres du conseil décident de reporter ce point à une séance ultérieure.

Demande d'une contribution financière – Shakespeare in the Park

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Demande d'un crédit de taxes par les propriétaires Benoît Legris et Stéphanie Dupras pour l'immeuble du 7, rue Dixon (Ressource d'hébergement de type familial (RTF))

Considérant que les nouveaux propriétaires de l'immeuble situé au 7, rue Dixon, monsieur Benoît Legris et madame Stéphanie Dupras, demandent à la Ville qu'un crédit de taxes foncières de 1 784.58 \$ leur soit octroyé;

Considérant que l'immeuble est une ressource d'hébergement public non institutionnel de type familial accrédité par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie accueillant 6 personnes âgées;

Considérant que l'immeuble sert également de résidence privée à monsieur Benoît Legris et madame Stéphanie Dupras ainsi qu'à leurs 2 enfants ;

13-05-06-3234

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon accorde l'octroi d'un crédit de taxes foncières pour l'année financière 2013 au montant 1 784,38 \$ pour l'immeuble du 7, rue Dixon, connu sous le cadastre 3 229 443, et appartenant à monsieur Benoît Legris et madame Stéphanie Dupras .

Adopté

Demande d'une contribution financière du Centre des ressources familiales du Haut-St-Laurent; (1 000\$ / année / 5 ans)

Le 13 décembre dernier, Nadia Debbabi a assisté au point de presse du Centre de ressources familiales du Haut St-Laurent pour le lancement du projet «*Une expérience unique de 4 mois et 12,000 kilomètres à vélo*» pour le programme de préparation des enfants à l'école. Afin de clarifier toute ambiguïté, Mme Debbabi mentionne qu'après le point de presse il fut dit à l'organisme que la ville octroyait une contribution financière de 1000\$ pour l'année 2013.

Demande d'une contribution financière de la Fondation Éducative CVR

Considérant que la Fondation Éducative CVR demande une aide financière pour leur 28^e campagne de financement;

13-05-06-3235

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

De verser une contribution financière de 100 \$ à la Fondation Éducative CVR d'Ormstown pour leur campagne de financement 2013.

Adopté

Demande d'une contribution financière de l'Association des amis et ami(es) de la langue française pour les activités de la Fête nationale de la St-Jean-Baptiste

Considérant que l'Association des amis et ami(es) de la langue française demande une aide financière à la Ville pour le financement d'activités de la fête nationale de la St-Jean-Baptiste ;

13-05-06-3236

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

De verser une contribution financière de 500 \$ à l'Association des amis et amies de la langue française pour le financement de leurs activités lors de fête de la Saint-Jean-Baptiste du 24 juin 2013.

Adopté

Adoption du règlement 844-2013 décrétant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Huntingdon

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Adoption de la «Politique tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace»

Considérant que le Conseil juge nécessaire d'adopter une Politique en vue de contribuer, avec la collaboration nécessaire de tous les acteurs pertinents, au maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour les élus et les employés de la Ville de Huntingdon ;

Considérant que le Conseil croit fermement que la violence doit toujours être considérée comme inacceptable et qu'elle ne fait pas partie du travail réalisé par ses élus et ses fonctionnaires;

Considérant que différentes dispositions législatives reconnaissent à l'employeur l'obligation de prévenir et de faire cesser les atteintes à la dignité, à la santé et à la sécurité de ses employés, quelle que soit la nature de leur fonction et la position hiérarchique qu'ils occupent;

Considérant que la politique vise à informer et sensibiliser les personnes à la violence en milieu de travail sous toutes ses formes, à prévenir cette violence et la faire cesser, le cas échéant, à proposer l'aide requise lorsque des cas de violence se manifestent et corriger toute situation de violence;

13-05-06-3237

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter la «Politique tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace».

La politique de tolérance zéro à l'égard de toutes situation d'agressivité, d'intimidation et de menace se reproduit comme suit :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

PERS-ÉLUS 2013-05

**POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO À L'ÉGARD DE TOUTES
SITUATIONS D'AGRESSIVITÉ, D'INTIMIDATION ET DE MENACE**

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire d'adopter une Politique en vue de contribuer, avec la collaboration nécessaire de tous les acteurs pertinents, au maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour les élus et les employés de la Ville de Huntingdon ;

ATTENDU QUE le Conseil croit fermement que la violence doit toujours être considérée comme inacceptable et qu'elle ne fait pas partie du travail réalisé par ses élus et ses fonctionnaires;

ATTENDU QUE différentes dispositions législatives reconnaissent à l'employeur l'obligation de prévenir et de faire cesser les atteintes à la dignité, à la santé et à la sécurité de ses employés, quelle que soit la nature de leur fonction et la position hiérarchique qu'ils occupent.

PAR CONSÉQUENT,

**13-05-06-3237 Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité :**

QUE la présente politique soit adoptée :

ARTICLE 1- PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2- VALEURS

Cette politique est basée sur les principales valeurs de la Ville de Huntingdon en matière de santé et sécurité au travail, soit :

- a) la promotion de la dignité de la personne ;
- b) la protection de l'intégrité physique et psychologique des élus et employés municipaux;
- c) le respect envers les élus et les employés municipaux et les différentes personnes appelées à œuvrer auprès de la Municipalité ;
- d) la sécurité des élus et employés municipaux.

Ces valeurs guideront le Conseil municipal dans l'application de la Politique, et ce, dans une perspective de protection tant des intérêts des individus que de l'intérêt public.

ARTICLE 3- PRINCIPES GÉNÉRAUX

La Ville de Huntingdon :

- a) reconnaît aux citoyens le droit d'obtenir des renseignements de la part des élus et des fonctionnaires;
- b) reconnaît aussi que les citoyens peuvent exprimer civilement leur désaccord face aux décisions prises par le conseil et à l'application de celles-ci par les fonctionnaires;
- c) accorde une priorité à la prévention de la violence en milieu de travail de façon à préserver et à maintenir la dignité et l'intégrité des employés ;
- d) considère que la santé et la sécurité des employés en milieu de travail sont une responsabilité qui interpelle au premier chef les élus, sans négliger par ailleurs l'apport des employés à ce sujet ;
- e) reconnaît que la réciprocité de rapports empreints de civilité entre les citoyens, les élus et les employés est une assurance raisonnable de respect et est garante de la mise en place d'un milieu de travail sain, sécurisé et exempt de violence;
- f) estime que la prévention en milieu de travail passe principalement par la capacité des personnes à reconnaître et à désigner certains comportements comme des comportements problématiques, lesquels peuvent mener ultimement à de la violence.

ARTICLE 4- OBJECTIFS

La Politique vise à :

- a) informer et sensibiliser les personnes à la violence en milieu de travail sous toutes ses formes ;
- b) prévenir cette violence et la faire cesser, le cas échéant ;
- c) proposer l'aide requise lorsque des cas de violence se manifestent ;
- d) corriger toute situation de violence.

ARTICLE 5- INTERPRÉTATIONS

À moins que le contexte ne s'y oppose, les mots utilisés dans la présente Politique conservent leur sens usuel, sauf pour les mots et expressions qui suivent.

Violence : inclut notamment, en plus de la violence physique, l'intimidation, les abus de pouvoir, les menaces explicites, implicites ou voilées, la diffamation, les menaces verbales, les perturbations de la paix, la violation du domicile, l'atteinte à la vie privée, les comportements indécents, les comportements et discours discriminatoires et toute forme de vandalisme ; à des fins d'illustration, la violence peut se révéler sous différentes formes, dont les suivantes :

- a) **violence physique** : inclut notamment l'utilisation de la force physique ou de moyens susceptibles de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne. Les agressions physiques et les agressions sexuelles ainsi que les menaces visant ces actes, constituent notamment de la violence physique ;
- b) **violence sexuelle** : inclut notamment tout comportement, parole, acte ou geste de nature sexuelle envers une personne qui sont non désirés, y compris la menace de tels comportements, que ce soit en public ou en privé. Elle implique une notion de coercition ou de refus, même implicite, et s'applique quels que soient le contexte et la nature de la relation entre les personnes concernées ;

- c) **violence sexiste** : inclut notamment tout comportement, parole, acte ou geste fondé sur le sexe ou les caractéristiques sexuelles, et causant ou pouvant causer une atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne ;
- d) **violence raciste** : inclut notamment tout comportement, parole, acte ou geste fondé sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, et causant ou pouvant causer une atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne ;
- e) **violence homophobe** : inclut notamment tout comportement, parole, acte ou geste, attitude négative ou aversion envers les personnes homosexuelles et envers l'homosexualité en général, et ce qui lui est associé, et causant ou pouvant causer une atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne.

ARTICLE 6- ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

La Ville de Huntingdon s'engage à fournir à ses élus et ses employés un milieu de travail où chacun est respecté.

La Ville de Huntingdon ne tolère en aucun temps :

- a) Tout acte de violence physique envers un membre du conseil, un fonctionnaire ou à leurs proches et qui découle de son statut d'élus ou de fonctionnaires;
- b) Toute manifestation de violence verbale ou écrite envers les élus et les fonctionnaires dans le cadre de leur travail, qu'il s'agisse de menace, d'intimidation, de libelle diffamatoire, de chantage, toutes formes de harcèlement, propos injurieux ou grossiers;
- c) Tout acte de vandalisme sur les biens des élus et des fonctionnaires à cause de son statut d'élus ou de fonctionnaire de la municipalité;
- d) Tout comportement perturbateur dans les locaux de la Ville; les insultes, le langage grossier et les cris sont des comportements inacceptables pour la Municipalité.

ARTICLE 7- PORTÉE

- a) La présente Politique s'applique à tous les employés de la Ville de Huntingdon.
- b) Elle vise les relations entre les élus, les employés et les citoyens.
- c) Elle s'applique aussi aux sous-traitants et fournisseurs, et, plus généralement, à toute personne en contact avec la Municipalité.
- d) La Politique s'applique quel que soit le lien entre la victime et la personne au comportement violent. Elle s'applique aussi dans le cadre des activités reliées à l'emploi, autant sur les lieux de travail qu'en dehors de ceux-ci, pendant ou à l'extérieur des heures normales de travail. Elle s'applique enfin lors d'une activité de formation, d'une représentation faite au nom de la Municipalité et lors d'activités sociales.

ARTICLE 8- INTERVENTION

La Ville de Huntingdon établit trois types d'intervention, soient :

1° L'avertissement administratif

Lettre signée par le maire ou par le directeur général qui rapporte les faits et demande au citoyen de cesser ses actes. (Expressions méprisantes, blessantes, propos grossiers ou injurieux, juron contre un élu ou un fonctionnaire, insultes, etc.).

2° La mise en demeure

Lettre expédiée par les procureurs de la Ville qui rapporte les faits, ordonne au citoyen de cesser et l'avise qu'en cas de récidive, d'autres mesures seront prises. (Intimidation, menace, désordre ou comportement perturbateur, etc.).

3° La plainte à la Sûreté du Québec

Plainte déposée en vertu du Code criminel (voies de fait ou tentative, bris de matériel, vandalisme, menaces pouvant causer la mort ou des blessures graves, intimidation, inconduite ou comportement perturbateur, etc.).

ARTICLE 9- ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur à la date de son adoption par le Conseil municipal.

Le 6 mai 2013

Date

Stéphane Gendron,
Maire

Denyse Jeanneau,
Greffière

Adopté

Avis de motion : Règlement concernant la rémunération du personnel électoral et abrogeant le règlement 721-2005

Avis de motion est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement concernant la rémunération du personnel électoral et abrogeant le règlement 721-2005 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Approbation de deux enseignes pour la Crèmerie Frederick située sur la rue Châteauguay

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Avis de motion : Règlement concernant les rejets des eaux usées dans le réseau d'égout

Avis de motion est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement concernant les rejets des eaux usées dans le réseau d'égout de la Ville sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

50. –Nomination & Gestion du personnel

Embauche de monsieur Ahmed Labbaci à titre d'inspecteur municipal

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un inspecteur municipal et personne responsable de l'émission des

permis et certificats ainsi que de toutes tâches connexes (responsabilités) liées au service de l'urbanisme;

13-05-06-3238

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley

Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi

Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Ahmed Labbaci au poste d'inspecteur municipal et personne responsable de l'émission des permis et certificats aux conditions prévues à son contrat de travail ;

Que l'embauche soit effective à partir du 30 avril 2013, qu'une période de probation de quatre (4) mois soit effectuée par le candidat et que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

Embauche de monsieur Michel Émond au poste d'opérateur temporaire de l'usine de filtration et d'épuration

Considérant que la Ville désire se constituer une banque d'employés temporaires appelés en cas d'absence pour activités syndicales, congé sans solde, congé de maladie ou accident et vacances d'un employé pour les opérations de l'usine de filtration et d'épuration ;

Considérant la fin d'emploi de monsieur Sylvain Vinet, au poste d'opérateur temporaire de l'usine de filtration et d'épuration ;

Rescindée par
résolution no.
13-05-06-3241

Considérant que monsieur Michel Émond, a postulé au poste d'opérateur temporaire de l'usine de filtration et d'épuration et que monsieur Martin Forget, responsable de l'usine de filtration recommande sa candidature ;

13-05-06-3239

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley

Appuyé par le conseiller Claude Racine

Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Michel Émond, au poste d'opérateur temporaire de l'usine de filtration et d'épuration, lequel pourra être appelé en cas d'absence pour activités syndicales, congé sans solde, congé de maladie ou accident et vacances d'un employé, selon les conditions prévues à la convention collective de travail de la Ville de Huntingdon.

Que monsieur Michel Émond devra être accompagné d'un employé certifié pour effectuer toutes tâches d'opérateur à l'usine de filtration et d'épuration.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

Fin d'emploi de Sylvain Vinet, opérateur temporaire pour l'usine de filtration et d'épuration

Considérant que monsieur Sylvain Vinet opérateur temporaire pour l'usine de filtration et d'épuration est à l'emploi de la Ville à titre de salarié temporaire depuis le 25 août 2009 ;

Considérant que monsieur Vinet agissait à titre de remplaçant lors d'absences pour maladie et pour congés de vacances des employés permanents ;

Considérant que monsieur Vinet a exprimé son désir à l'opérateur de l'usine de la filtration de ne plus faire partie de la liste de rappel du fait qu'il occupe un poste à temps plein dans une autre organisation ;

13-05-06-3240

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise la fin d'emploi de monsieur Sylvain Vinet, au poste d'opérateur temporaire pour l'usine de filtration et d'épuration en date du 6 mai 2013 et le remercie pour son travail au sein de notre municipalité.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au syndicat afin que l'annexe B (ancienneté des salariés temporaires) soit modifiée en conséquence.

Adopté

Rescinder la résolution no. 13-05-06-3239 : «Embauche de monsieur Michel Émond au poste d'opérateur temporaire de l'usine de filtration et d'épuration»

Considérant que la résolution no. 13-05-06-3239 autorise l'embauche de monsieur Michel Émond au poste d'opérateur temporaire de l'usine de filtration et d'épuration;

Considérant que lorsque l'employeur comble un poste vacant il procède par l'affichage du poste et une copie est transmise au syndicat;

Considérant que le poste vacant n'a pas été affiché en vertu de l'article 9.01 de la convention collective de travail intervenue entre la Ville et le Syndicat;

13-05-06-3241

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité:**

Que la résolution no. 13-05-06-3239 adoptée à la présente séance soit rescindée afin de se conformer à l'affichage du poste aux endroits convenus entre la Ville et le Syndicat, avant de procéder à une embauche.

Que la présente résolution soit indissociable de la résolution numéro 13-05-06-3239 du 6 mai 2013.

Adopté

Acceptation du candidat Michael Jodry à titre de cadet pompier

Les conseillers Bruno Latreille et Claude Racine ne participent pas aux délibérations et ne votent pas déclarant qu'ils sont en conflit pour ce point puisqu'ils sont tous deux pompiers au service de la Ville de Huntingdon.

Considérant que Michael Jodry désire s'initier à la fonction et au métier de pompier;

Considérant que le candidat est mineur et qu'une autorisation parentale a été signée à la suite d'une rencontre des parents avec le directeur de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant que le Conseil encourage l'implication des jeunes à l'action communautaire;

13-05-06-3242

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley

Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi

Et résolu à l'unanimité:

Que monsieur Michael Jodry soit nommé cadet-pompier au département de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon, et ce, sous la supervision du Directeur de la sécurité incendie lequel devra s'assurer que le candidat ne pourra en aucun temps participer à une intervention directe lors d'un incendie.

Adopté

Approbation des vacances annuelles 2013 des employés de la Ville

Considérant que les salariés expriment leur choix de vacances avant le premier (1^{er}) mai de chaque année, par ordre d'ancienneté générale, mais groupés par département;

Considérant que ce choix peut être modifié après entente avec l'employeur;

Considérant que durant la période estivale comprise entre le 3^e lundi de juin et le 1^{er} lundi de septembre, le salarié ne peut inscrire plus de deux (2) semaines de vacances consécutives ou non, sauf si des semaines demeurent disponibles après que tous les salariés du département ont inscrit leurs vacances estivales ;

Considérant que lorsque l'employeur change les périodes de vacances établies, pour quelque raison que ce soit, les vacances des salariés affectés sont payées au taux et demi (150%) de leur salaire régulier ;

Considérant que la liste des vacances annuelles 2013 des employés de la Ville de Huntingdon est présentée aux membres du conseil pour approbation ;

13-05-06-3243

Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley

Appuyé par le conseiller Bruno Latreille

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal approuve la liste des vacances annuelles 2013 des employés de la Ville de Huntingdon, telle que présentée.

Adopté

Fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des vacances estivales du 20 juillet 2013 au 4 août 2013

Considérant que les employés du département administratif seront en vacances pour la période du 20 juillet au 4 août 2013 inclusivement;

13-05-06-3244

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil autorise la fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des vacances estivales du 20 juillet 2013 au 4 août 2013 inclusivement.

Adopté

Rapport du maire relatif à un évènement et mesures disciplinaires

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

60. –Autres

Condoléances à la famille de monsieur Réal Latreille

Considérant que le conseil municipal a appris avec tristesse le décès de monsieur Réal Latreille, survenu le 28 avril 2013 ;

Considérant que monsieur Latreille est le père du conseiller municipal de la Ville de Huntingdon, monsieur Bruno Latreille;

13-05-06-3245

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

Que les membres du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon offrent, en leur nom et au nom de l'administration municipale, leurs plus sincères condoléances à son épouse, madame Jeannine Ferlatte, ses fils Bruno et Daniel ainsi qu'à leurs proches.

Adopté

Condoléances à la famille de madame Marolyn Preston Tremblay

Considérant que le conseil municipal a appris avec tristesse le décès de madame Marolyn Preston Tremblay, survenu le 20 avril 2013;

13-05-06-3246

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

Que les membres du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon offrent, en leur nom et au nom de l'administration municipale, leurs plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'à leurs proches.

Adopté

Condoléances à la famille de monsieur Malcom Arnold

Considérant que le conseil municipal a appris avec tristesse le décès de monsieur Malcom Arnold, survenu le 1^{er} mai 2013;

13-05-06-3247

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

Que les membres du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon offrent, en leur nom et au nom de l'administration municipale, leurs plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'à leurs proches.

Adopté

Demande d'une contribution financière de la Fondation Betty Riel et autorisation du trajet du Marche-O-Thon

Attendu que madame Betty Riel désire réaliser un Marche-O-Thon afin d'amasser des fonds qui serviront à défrayer les coûts de transport de personnes atteintes du cancer et qui doivent suivre des traitements ;

Attendu que la totalité des fonds amassés sera utilisée pour les résidents de la MRC du Haut Saint-Laurent par le biais de la S.A.B.E.C. afin de défrayer le coût du transport de personnes atteintes du cancer;

13-05-06-3248

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

D'autoriser le Marche-O-Thon et le trajet soumis par madame Betty Riel, dont le départ s'effectuera au Parc Prince-Arthur situé sur la rue Wellington, le samedi 1^{er} juin 2013 à 10 h.

D'accorder une contribution financière au montant de 200 \$ pour le Marche-O-Thon Betty Riel.

Adopté

Addenda à l'entente intermunicipale avec la municipalité de Godmanchester et la municipalité du Canton de Hinchinbrooke pour la fourniture de service de l'eau potable

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

70. –Rapport des comités et des conseillers

Compte rendu de la PFM et MADA :

Madame Johanne Hébert mentionne que la chargée de projet de la PFM et MADA, madame Julie Grondin, a terminé la cueillette des informations sur le territoire. Elle est maintenant à l'étape de rencontrer les organismes communautaires de la Ville.

Conseillère Nadia Debbabi : Elle a reçu plusieurs plaintes de citoyens concernant le stationnement sur la rue Lake, entre King et Wellington. Il est résolu que l'inspecteur municipal devra

transmettre des avis de courtoisie de 60 minutes pour éviter le stationnement sur de longues périodes.

Conseiller Ronald Critchley : Des citoyens l'ont informé qu'un renard rôde dans le secteur du marché d'alimentation IGA. Le Conseil demande à ce qu'un article soit publié dans le prochain bulletin municipal afin d'aviser les citoyens des mesures à prendre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h35.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière